

PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS

Pour connaître la finalité et les critères d'attribution de chaque prestation, se connecter sur le site :
prestationsociales.ac-dijon.fr

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

- ▶ Aide compensatoire à l'éloignement professionnel
- ▶ Aide aux frais de déplacements engagés pour raison professionnelle
- ▶ Aide à la validation des acquis de l'expérience
- ▶ Remboursement domicile/travail

VACANCES ET LOISIRS

- ▶ Aide aux vacances
- ▶ Séjours en centres familiaux de vacances agréés ou gîtes de France
- ▶ Séjours en centre de vacances avec hébergement
- ▶ Séjours linguistiques
- ▶ Séjours en centres de vacances spécialisées pour enfants handicapés
- ▶ Aide à la participation aux centres de vacances d'enfants handicapés
- ▶ Chèques vacances
- ▶ Aide aux loisirs des enfants
- ▶ Séjours en centres de loisirs sans hébergement

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES

- ▶ Secours urgents et exceptionnels
- ▶ Prêts à court terme sans intérêts
- ▶ Aide éducative budgétaire
- ▶ Aide aux parents effectuant un séjour en maison de repos ou de convalescence accompagnés de leur enfant
- ▶ Aide pour l'emploi d'une aide à domicile
- ▶ Réseaux académiques de prévention, d'aide et de suivi des personnels fragilisés

Section Régionale interministérielle de l'Action sociale (SRIAS)

La SRIAS met en place diverses actions à consulter sur <http://www.srias-bfc.com>

SE LOGER / S'INSTALLER / MUTER

- ▶ Aide au changement de domicile suite à une mutation
- ▶ Aide à l'installation des personnels civils de l'Etat (CIV)
- ▶ Aide au changement de domicile pour les AESH et non titulaires
- ▶ Aide à la caution
- ▶ Aide au changement de domicile suite à une séparation ou veuvage
- ▶ Aide à l'installation des personnels de l'Etat (AIP)
- ▶ Parc social des préfectures

VOUS AVEZ UN OU PLUSIEURS ENFANTS

- ▶ Aide aux études d'enseignement supérieur
- ▶ Aide à la scolarité type lycée
- ▶ Aide aux séjours d'enfants mis en œuvre dans le cadre du système éducatif
- ▶ Aide à domicile
- ▶ Chèques CESU pour garde de jeunes enfants
- ▶ Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de - de 20 ans
- ▶ Allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique d'un handicap et poursuivant des études au-delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans

VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP

- ▶ Aide à domicile
- ▶ Aménagement des postes de travail
- ▶ Équipements spéciaux, aménagement du domicile, installations particulières pour véhicule ou matériel pour handicapés
- ▶ Aide aux actifs ou retraités en situation de handicap ou retraités invalides et à leurs ayants-cause ayant besoin d'une tierce personne (non prise en charge par la sécurité sociale ou un régime de retraite) et aux retraités handicapés et leurs ayants-cause hébergés dans les maisons de retraite de la MGEN